



PUBLIÉ LE 19/08/2022 - MIS À JOUR LE 29/08/2024

## Retour sur les dates clés de la surveillance renforcée en France et à l'international

Fin 2015 une « **task-force** » **européenne** (groupe de travail regroupant les autorités compétentes dans le domaine des dispositifs médicaux de différents pays) a été mise en place avec la participation des autorités compétentes de l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, la France, l'Irlande et les Pays-Bas. Son objectif initial était de **réévaluer le dispositif Essure** à la lumière des incidents déclarés en Europe. Elle a travaillé de fin 2015 à début 2018.

La « task-force » a eu des **échanges avec le fabricant Bayer**, notamment à propos de la notice d'Essure et du plan de surveillance de l'implant post-marquage CE en Europe. De plus, elle a suivi activement le processus de renouvellement du marquage CE du dispositif, mené par l'organisme notifié irlandais (NSAI) qui a finalement abouti à **la suspension temporaire du marquage CE le 3 août 2017**, puis à **l'arrêt de la procédure de marquage décidée par Bayer en septembre 2017**. A compter de cette date Essure n'a plus été commercialisé en Europe.

---

### Dates clés

#### 2023. En France

- 1<sup>er</sup> avril : [mise en place du registre national de collecte de données](#)

#### 2020. En France

**1<sup>er</sup> octobre** : une **réunion d'échanges** avec des parties prenantes est organisée à l'ANSM afin de faire un état des lieux des connaissances scientifiques acquises depuis le CSST organisé à l'ANSM en 2017.

**15 décembre** : définition d'un [plan d'actions piloté par la DGS](#) visant à améliorer le parcours de soins des femmes et à renforcer leur information ainsi que celle de l'ensemble des professionnels de santé.

## 2018. En France

**14 décembre** : un arrêté limite la **pratique de l'acte d'explantation** de dispositifs pour stérilisation tubaire à certains établissements de santé.

Le Ministère de la santé met à disposition des documents d'informations destinés aux femmes porteuses d'Essure.

Ces actions sont portées par le **comité de suivi dédié piloté par la DGS**.

## 2018. Aux États-Unis

**9 avril** : la FDA communique pour limiter les ventes et la distribution d'Essure aux Etats-Unis.

**20 juillet** : annonce de **l'arrêt de commercialisation d'Essure aux Etats-Unis** à partir du 31 décembre 2018. Les implants disponibles aux Etats-Unis font l'objet d'un rappel des dispositifs.

## 2017. Dans le monde

**30 mai** : Bayer **arrête partiellement la commercialisation** d'Essure dans le monde. La commercialisation du dispositif a été maintenue uniquement en France, en Espagne et aux Etats-Unis.

**3 août** : **suspension temporaire de 90 jours du marquage CE** par l'organisme notifié NSAI dans le cadre de la procédure de renouvellement de son certificat.

**Septembre** : Bayer décide de **mettre un terme à la procédure de certification en Europe et d'arrêter la commercialisation** d'Essure au niveau mondial, excepté aux Etats-Unis.

## 2017. En France

**19 avril** : afin de rendre un avis sur le rapport bénéfice/risque des implants Essure les experts d'un **Comité Spécialisé Scientifique Temporaire** (CSST) dédié se réunissent à l'ANSM au cours d'une séance publique avec auditions des parties prenantes.

**3 août** : le marquage CE n'étant pas renouvelé, l'ANSM a demandé à Bayer d'organiser un rappel de l'ensemble des produits disponibles en France.

**4 août** : l'ANSM publie des recommandations pour les patientes et les professionnels de santéet, par précaution, demande l'arrêt de toutes les implantations.

**Septembre** : la Direction générale de la santé (DGS) met en place un **comité de suivi** du dispositif Essure, incluant notamment des représentants de patientes et des gynécologues et l'ANSM. Ce comité de suivi vise à mieux encadrer la pratique d'explantation et à améliorer l'information des femmes concernées.

## 2017. Au Brésil

**De février à juillet** : l'importation, la distribution, la commercialisation et l'utilisation de l'implant Essure sont **suspendues temporairement** (avec rappel des dispositifs) pour permettre à l'autorité compétente brésilienne d'évaluer les données complémentaires que cette dernière a réclamées à Bayer.

## 2017. Au Canada

**Février** : l'autorité compétente, Santé Canada, publie sur la **mise à jour de notices** destinées aux professionnels et aux femmes.

## 2016. Aux Pays-Bas

**Septembre** : aux Pays-Bas le RIVM (Institut national de la santé et de l'environnement) publie un rapport: « **Analyse des réclamations sur Essure aux Pays-Bas** ». Ce rapport conclut que le dispositif peut être à l'origine d'une partie des problèmes de santé apparus chez des femmes porteuses de ce dispositif, comme des douleurs, mais que d'autres facteurs explicatifs peuvent être identifiés.

## 2016. Aux États-Unis

**Février** : dans le cadre d'une enquête publique la FDA propose des **recommandations** complémentaires. Des mesures ont ensuite été publiées afin de mieux encadrer l'utilisation d'Essure et d'informer les femmes sur les risques potentiels.

## 2016. En France

**Début 2016** : l'ANSM demande à Bayer d'élaborer une **notice pour les femmes à leur remettre avant toute pose**. Abordant les risques liés à cette technique de stérilisation définitive et insistant sur la nécessité d'effectuer un contrôle 3 mois après la pose de l'implant, cette notice devait être remise aux patientes en amont de toute pose d'Essure.

**Mars** : notice/FSN sur Essure et dispositif d'ablation de l'endomètre

A l'initiative du fabricant Bayer, **une notification urgente de sécurité** relative à des recommandations a été diffusée.

**Juin** : en complément de la notice, un **livret d'informations** destiné aux femmes est mis à disposition chez les gynécologues obstétriciens en France.

**Octobre** : l'ANSM inspecte l'activité de matériovigilance du distributeur Bayer Healthcare basé en France

## 2015. Aux États-Unis

**Septembre** : aux États-Unis, la FDA (Food and Drug Administration) constitue un **comité d'experts** pour analyser les données scientifiques publiées, les données post-commercialisation (matériovigilance, témoignages de patients et de professionnels de santé, données bibliographiques, etc.) et les résultats d'études relatives à Essure, ainsi que les signalements d'effets indésirables et les opinions de femmes porteuses du dispositif.

Ce comité a conclu que de nouvelles données cliniques devaient être recueillies pour mieux comprendre certains effets indésirables. Il a souligné la **nécessité de renforcer la formation des médecins à la pose d'Essure ainsi que l'information des patientes avant toute implantation**.

## 2015. En France

**Juillet** : mise en place d'une **surveillance renforcée par l'ANSM** à la suite de signalements faisant état de douleurs abdominales, pelviennes ou de saignements.

**Novembre** : la hausse des signalements de matériovigilance conduit le Ministère de la santé, en lien avec l'ANSM, la Haute autorité de santé (HAS) et les représentants des sociétés savantes concernées, à définir des critères pour **encadrer la pratique de l'acte de pose du dispositif**. Ainsi **la pose de l'implant a été limitée aux gynécologues obstétriciens ayant une bonne maîtrise de l'hystérocopie opératoire et exerçant dans certains établissements de santé** : arrêté du 5 février 2016 limitant la pratique de l'acte de pose de dispositifs pour stérilisation tubaire par voie hystérocopique à certains établissements de santé en application des dispositifs de [l'article L.1151-1 du Code de la santé publique](#).

médicaux sont présentées dans nos dossiers thématiques classés par type de dispositif.